

# SERMON DU VENDREDI

HADHRAT MUHYI-UD-DIN AL-KHALIFATULLAH

*Munir Ahmad Azim*

18 Septembre 2015 ~  
(04 Dhoul-Hijjah 1436 Hijri)

**(Résumé du Sermon)**

**Après avoir salué tous ses disciples (et tous les musulmans) du monde entier avec la salutation de paix, Hadhrat Mouhyi-ud-Din (atba) a lu le Tashahhud, le Ta'uz, et la Sourate Al Fatiha, et il a ensuite dit:**

## **UN COMMENCEMENT DE BAGARRE RACIALE SUSPENDU TEMPORAIREMENT**

C'est très malheureux de constater ce qui c'était passé dans le Sud de Maurice, comme je vous ai dit la semaine dernière, concernant quelques imbéciles qui ont gâché l'image de l'Islam et son enseignement. Est-ce que tout ce qu'ils ont fait était islamique ? En premier lieu, de par la façon ignoble qu'ils ont agit, ils ont désobéit aux commandements d'Allah et de Son Messager (pssl). Donc, ces genres de gens ne peuvent pas se dire encore musulmans. Je demande ceux qui ont l'habitude de donner des *fatwas* (jugements) concernant qui sont musulmans ou pas, de ce fait, avec une telle action ignoble – et d'après les enseignements de l'Islam vis-à-vis des autres religions – est-ce-que ces gens sont encore musulmans ? La religion de l'Islam n'a jamais accordé la permission pour insulter, provoquer ou dénigrer les gens ou leurs croyances. Au contraire l'Islam a enseigné aux musulmans que la tolérance dans la religion c'est une vertu, et de ce fait, un musulman de par sa croyance, il doit être quelqu'un de sympathique et qui veille à la protection de la vie, de l'honneur et des biens de ses compatriotes. Il ne doit rien faire de mal pour nuire la réputation des autres et il doit respecter les croyances des autres et leurs lieux de cultes.

Le Saint Prophète (saws) a dit que le meilleur musulman est celui dont la main et la langue ne nuisent personne.

D'un côté il y a les actions ignobles que des soi-disant musulmans ont faits, où ils ont dénigré l'enseignement de l'Islam et de l'autre côté il y a des *Hajees* qui sont partis accomplir le Hajj, et voyez donc la façon honorable dont ils ont trouvé la mort dans le chemin d'Allah. Et Allah Lui-

même dit dans le Saint Coran concernant la mort de ces types de gens qu'ils auront la vie éternel (ils sont vivants éternellement) et ils auront de la part d'Allah tout ce qu'ils souhaitent.

Et de l'autre côté, ici à Maurice ce qui est malheureux, les musulmans ne se comportent pas comme des musulmans, et les actions qu'ils font sont même à provoquer une bagarre raciale, et certes c'est un commencement qu'on a vu entre musulmans et Hindous/Tamoules, et qui s'est heureusement par la grâce d'Allah calmé pour le moment mais la semence de cette graine de haine culminera en une bagarre raciale comme Allah me l'a fait comprendre et que je vous ai déjà dit dans le passé. Ce qu'Allah a dit adviendra en toute vérité. Dans le cas récent des évènements dans le sud, la police a procédé à quelques arrestations dont deux internautes soupçonnés d'inciter à la haine sur les réseaux sociaux.

### UNE NOUVELLE TRISTE CONCERNANT LE HAJJ 2015

Et comme je vous l'ai déjà dit, ici, à Maurice nous avons reçu la triste nouvelle Vendredi soir le 11 Septembre 2015 du drame survenu à la Grande Mosquée de la Mecque où 107 personnes ont péri dans l'effondrement d'une énorme grue et qui a aussi fait plus de 230 blessés. Ça s'est passé à quelques jours du grand pèlerinage qui a attiré des centaines de milliers des fidèles du monde entier. Une grue sur la Grande Mosquée à la Mecque s'est effondrée en pleine tempête. Sa présence sur les lieux était du au fait des travaux d'agrandissement de la superficie des alentours de la Grande Mosquée pour pouvoir accueillir encore 2.2 millions de gens pour le Hajj. Et alors, il s'agit là de la pire tragédie qui touche les lieux saints saoudiens depuis des années. Mais cela n'affectera pas le commencement du Hajj, *Incha-Allah* le 21 Septembre prochain. D'après les nouvelles reçues, tous les musulmans sur places là-bas, des différents nations, ils se sont tous mobilisés pour donner un bon coup de main pour aider les blessés et faire le nécessaire concernant nos frères et sœurs qui ont trouvé la mort. En ce moment là, il y eut l'image des musulmans uni, où chacun s'est porté volontaire pour donner leur sang pour sauvegarder la vie de leurs frères et sœurs musulmans.

En entendant ces nouvelles, mon cœur est devenu lourd de chagrin, et par la grâce d'Allah, je me suis tourné vers Allah en prières pour nos frères et sœurs affligés à la Mecque, et qui étaient blessés. Je ne manquais pas de les rappeler dans mes Namaz (*Salât*), et surtout la *Tahajjoud*, où je suppliais Allah comme suite : **« *As'alul laahal Azeem, Rabbal Arshil Azeem, an yashfi-yaka* »** - *Je supplie Allah, Le Très Grand, Maître du Grand Trône de les guérir.*

Pour ceux qui sont morts sur la terre sainte, et surtout qu'ils sont allés là-bas pour accomplir le 5<sup>ème</sup> pilier de l'Islam, alors tout de suite ce Hadith m'est venu à l'esprit où le Saint Prophète Hazrat Muhammad (psll) a dit que celui qui fera cette supplication avec sincérité, alors il aura la chance de mourir comme un martyr dans le chemin d'Allah :

**« Allahummar zuqnee shahaadatan fee sabeelika wajaal mautee bibaaladi rasoolika. »** - Ô Allah accorde moi le martyr dans Ton chemin, et fais moi mourir dans la ville de Ton Messenger (pssl).

Par la grâce immense d'Allah, pendant que je faisais ces *doas* pour nos frères et sœurs décédés à la Mecque avec l'intention d'accomplir le Hajj – mais qui n'ont pas réussi à cause du drame – alors Allah m'a révélé deux versets coraniques qui m'ont beaucoup réconforté le cœur et qui m'ont rassuré que ce malheur était en fait un bonheur pour eux. Le premier verset (la première révélation) est comme suite :

**« Ne dites pas de ceux qui sont tués dans le chemin d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire, ils sont vivants mais vous en êtes inconscients. »** (2: 155)

Après quelques temps, après la Tahajjoud, Allah (swt) m'a révélé ce deuxième verset coranique:

**« Ne considère pas ceux qui ont été tués dans le chemin d'Allah comme mort. Au contraire ils sont vivants et auront auprès de leur Seigneur tous ce qu'ils désirent. »** (3: 170)

Qu'Allah accepte leur intention de Hajj et leur donne une meilleure place dans le *Jannat-ul-Firdaus*. Malgré le fait qu'ils n'ont pas réussi d'accomplir le Hajj, mais leur intention a été acceptée devant Allah d'après les deux versets que j'ai reçu comme révélations divines, et aussi d'où le fait qu'ils sont devenus martyrs dans le sentier d'Allah. *Alhamdoulillah*. La mort est destinée à nous tous. Nous tous trouverons la mort un jour, mais certes quelle meilleur mort existe-t-il que mourir dans le chemin d'Allah, pour la cause d'Allah?

Alors je fais un appel à tous les familles des victimes et à tous les frères et sœurs musulmans, n'ayez point de chagrin, ne vous inquiétez pas, ne pleurez pas et ni même ne dites pas de mauvaises paroles les concernant car ils sont dans une bien meilleure place et ils sont vivants auprès d'Allah, et ils recevront tout ce qu'ils voudront. *Incha-Allah, Amîne, Allahoumma Amîne*.

Maintenant comme nous sommes dans le mois de Hajj et que les jours spécifiques de Hajj s'approchent, c'est bien que je parle un peu là-dessus.

### **LE MOIS DU HAJJ (DHUL-HIJJAH)**

Le douzième et dernier mois du calendrier Islamique est le mois du pèlerinage (*le Hajj*), communément appelé '*Dhoul-Hijjah*'. C'est un mois rempli de bénédictions et comme son nom l'indique, c'est dans ce mois sacré qu'on accomplit le *Hajj*, 5<sup>ème</sup> pilier de l'Islam.

En ce mois béni, faites un maximum d'*Ibâdat*: les Salâtes surérogatoires (*Nafil*), le *Tilawat-oul-Quran*, observez le jeûne, récitez le *Tasbih* et le *Takbir*, et donnez la Sadaqâte etc. car il y a beaucoup de bénédictions dans ces œuvres, surtout durant ses 10 premiers jours.

Hadhrat Hafsa (ra) a dit qu'il y a quatre choses que le Saint Prophète Hadhrat Muhammad (pssl) ne manquait jamais, et c'est entre autres : 1. Le jeûne du Jour d'Achoura (10<sup>ème</sup> Mouharram) ; 2. Le jeûne du 1<sup>er</sup> au 9<sup>ème</sup> jour du mois de Hajj; 3. Le jeûne pendant trois jours (13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> jours) de tous les mois sauf le 13<sup>ème</sup> Dhul-Hijjah qui est considéré comme interdit; 4. Accomplir avant la Salâte obligatoire du *Fajr*, deux cycles de (*Salâtes*) prières – (C'est ce qu'on observe comme *Sunnat-ul-Mu'aqiddah* dans la Salâte du Fajr).

Le Saint Prophète Muhammad (pssl) a démontré les vertus des dix premiers jours du *Dhul-Hijjah*. Le jour de la visibilité de la lune, lisez après la Sourate Al-Fatiha, la Sourate Al-Kâfiroun. Après la Salâm, lisez vingt-et-une fois le Verset du Trône (*Ayat-oul-Qursi*), vingt-et-une fois la Sourate Al-Ikhlass et vingt-et-une fois le Darood-Shariff. Ensuite faites vos *doas* (supplications).

Aussi, dans le mois du Hajj (*Dhul-Hijjah*), il y a un grand et noble jour du nom de « *Yaum-ul-Arafah* » (le Jour d'Arafat), c'est le 9<sup>ème</sup> jour du mois. C'est ce jour là que les pèlerins (*Hajjees*) se trouvent dans la plaine sacré d'Arafat, jour considéré comme le point culminant du Hajj. Ce jour là, il est recommandé pour ceux qui n'accomplissent pas le Hajj d'observer le jeûne et de faire beaucoup de prières (*Salâtes*) surérogatoires et le *Tasbih* : *Kalima-Tawhid* et d'autres *Tasbihs* que vous connaissez. Le Saint Prophète de l'Islam (pssl) a dit que celui ou celle qui jeûne le jour du 'Arafat, Allah (swt) lui effacera tous les péchés de l'année précédente et de l'année en cours. (Muslim)

Le 10<sup>ème</sup> jour du mois de Dhul-Hijjah est le jour de la fête '*Eid-ud-Douha* célébrée par les musulmans du monde entier et qui font aussi le Qurbâni, en commémoration du sacrifice de Hadhrat Ibrahim (as) et de son fils Ismail (as). Il est à rappeler que le jour d'Eid, que ce soit le '*Eid-ul-Fitr* ou le '*Eid-ud-Douha*, il est interdit d'observer le jeûne. C'est à noter aussi que les trois jours suivants le '*Eid-ud-Douha*, il est interdit de jeûner ; c'est-à-dire, les 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> jours de Dhul-Hijjah respectivement.

## LE TAKBIR-E-TASHRIK

Par ailleurs, nous devons pratiquer aussi le « *Takbir-e-Tashrik* » après les *Salâtes Farz*, à partir de la *Salât-oul-Fajr* du 9<sup>ème</sup> jour jusqu'au *Salât-oul-Asr* du 13<sup>ème</sup> jour de Dhul-Hijjah, ce qui fait 23 Takbir au total.

Le *Takbir-e-Tashrik* se lit (d'une voix modérée) comme suit : « **Allahou Akbar, Allahou Akbar, Lâ Ilâha Illallah Wallâhou Akbar, Allahou Akbar Wa Lillâhil-Hamd** » et ceci en 3 fois.

**Traduction** : « *Allah est Grand, Allah est Grand, il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, Allah est Grand, Allah est Grand et à Allah appartient tout éloge.* »

## LE HAJJ

Le mot 'Hajj' veut dire pèlerinage ou sainte-visite. Dans le cadre de la *Shariah* (loi islamique), il signifie le grand pèlerinage annuel à Makkah-Shariff qu'effectuent les musulmans du monde entier. Il se fait en un circuit bien défini (Makkah-Mina-Arafat-Muzdalifah-Mina-Makkah). Le Hajj comme vous le savez est le 5<sup>ème</sup> pilier de l'islam. Il est donc obligatoire sur tout musulman qui en a les moyens physiques et financiers d'accomplir ce pèlerinage et ceci au moins une fois dans sa vie.

Le Hajj est un grand *'ibâdat* qui comporte de nombreux points et détails, mais nous survolons ici au cours de ce sermon un bref résumé des principaux moments que vivent les pèlerins. En principe général, un tel voyage est un grand moment de leur vie religieuse et spirituelle, qui doit être préparé soigneusement. On se prépare moralement et spirituellement pour l'accomplissement de ce grand acte d'adoration, on s'informe et on se documente, etc. jusqu'au jour du grand départ. Pour les néophytes et ceux qui pour la première fois accomplissent le Hajj ou l'Umrah, il y a sur place des « *Mu'allim* » (éducateurs) pour les aider. Durant tout le Hajj, les *Hajees* sont plongés dans des *ibâdat* et des *doas* programmés spécialement pour le Hajj.

Les pèlerins du monde entier convergent vers la ville sacrée de Makkah pour accomplir en amont, le *'Umrah'* en attendant le 7<sup>ème</sup> jour de Dhul-Hijjah pour débiter le programme du Hajj qui dure jusqu'au 10<sup>ème</sup> jour. Enchaînant ensuite sur trois jours de programme après le Hajj (11<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> jour).

Au 7<sup>ème</sup> jour, ils pénètrent dans le périmètre sacré, délimité par la fameuse enceinte (*Miqâte*) en faisant un *Ghussal* (Grand-Bain) spécial, se vêtir en état de *Ihrâm*, habits en pièces de tissus blanche sans couture, comme un uniforme à l'image des pauvres, car dans l'enceinte de la maison sacrée d'Allah, on se présente comme des nécessiteux. À tout musulman qui vient de toute part du globe, le même habit est requis pour tous dans l'enceinte de la Kaaba: Le *Ihrâm*.

Ils commencent les activités du Hajj autour de la sainte Ka'bah en faisant sa circumambulation, appelé "Tawâf" en 7 tours (dans le sens contraire des aiguilles d'une montre). Ils font une escale sacrée auprès du "*Maqâm-é-Ibrahim*" (station d'Abraham) faisant auprès de ce dernier, un Salâte spécial de 2-*Rakâte*. Ils boivent l'eau sacrée du *Zamzam* (source pure et miraculeuse à proximité de la sainte Kaaba). Ils font le "*Sa'i*", qui sont les sept trajets de course-à-pied entre les collines de Safâ et de Marwa.

Le 8<sup>ème</sup> jour du Dhul-Hijjah, ils entament tout un circuit et se dirigent donc vers Mina, dans la banlieue de Makkah, pour une veillée et d'*ibâdate* spéciaux. Et ils se dirigent ensuite vers la plaine de 'Arafat le 9<sup>ème</sup> jour, qui constitue le pilier du Hajj pour d'*ibâdate* spéciaux. Ils prennent ensuite la route pour Muzdalifah là aussi pour des '*ibâdate* spéciaux. De Muzdalifah, retour vers Mina avant de regagner la Kaaba à la Mecque pour se raser la tête et effectuer à nouveau un

*Tawâf* appelé '*Tawâf-é-Ziyârah*' ou '*Tawaaf-é-Ifâdah*'. Ils se font raser la tête (*halq*) ou se faire couper symboliquement les cheveux (*Taqsr*) – Il est à noter que les dames se coupent l'extrémité des cheveux de la longueur d'un pouce seulement. Ils accomplissent également le Qurbâni (sacrifice d'un animal). Les *Hajees* se changent à ce moment là, c'est-à-dire qu'ils changent leur vêtements en abandonnant le *Ihrâm* pour des habits normaux. Le Hajj, par définition, sera à ce moment là, terminé, ce 10<sup>ème</sup> jour de Dhul-Hijjah, le jour de la fête de l'Eid-ul-Adha/Eid-ud-Douha.

Mais, les *Hajees* vont retourner à Mina pour y passer trois jours (dits du programme après-Hajj, les 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> & 13<sup>ème</sup> jours de Dhul-Hijjah) en vue d'autres '*ibâdate* et la lapidation des 3 *Jamrâte* (stèles symbolisant satan le maudit). Les plus chanceux (c'est-à-dire, ceux qui ont l'argent nécessaire pour le voyage) auront peut-être aussi l'occasion de visiter les différents lieux, mosquées, et cimetières aux alentours de la Mecque.

Ensuite, de retour à Makkah, après un dernier *Tawâf* appelé '*Tawâf-al-Widâ*', les pèlerins vont quitter la Mecque pour aller rendre visite au tombeau du Sceau des prophètes, Hazrat Muhammad (pssl) à Madina et vont y passer en général au minimum 8 jours (pour pouvoir effectuer 40 Salâtes consécutif au "*Masjid-é-Nabawi*" (Mosquée du Prophète (pssl)).

Faire la *Salâte* ou passer un moment dans le "*Fragment-du-Paradis*", caractérisé par l'espace entre la chaire (mimbar) et le tombeau du Prophète (pssl) qui jadis fut sa maison, situé de nos jours dans la Mosquée-du-Prophète (pssl), est un grand moment spirituel dans la vie du croyant.

Les plus chanceux visiteront (feront le '*Ziyârat*') aussi les différents lieux, mosquées, cimetières aux alentours de Médine.

Le moment du départ est en général un moment de déchirement pour le cœur du croyant, car il n'est certes pas facile de quitter la ville bénie de notre bien-aimé et cher Prophète (pssl).

Une personne peut accomplir un *Hajj-badal* pour une personne défunte dans sa famille ou toute autre personne défunte, à condition d'avoir au préalable (dans le passé) déjà accompli son propre Hajj.

## L'UMRAH

Le mot « *Umrah* » en arabe veut dire '*visiter un endroit peuplé*', mais dans le cadre de la loi islamique, signifie le '*petit-pèlerinage*' à La Mecque.

Si le Hajj lui, se fait en circuit et dans la période-Hajj (du 7 au 10 voire 13 Dhul-Hijjah), le 'Umrah, lui (pas obligatoire mais hautement recommandé) se fait tout au long de l'année, hors la période-hajj précisée et sur-place auprès de la Kaaba-Shariff, en état d'*Ihrâm*.

## Le 'Umrah se compose de trois grandes étapes, similaires au Hajj, qui sont:

- 1) La *Tawâf* autour de la Kaaba : les sept tours dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.
- 2) Le '*Sa'i*', qui sont les sept trajets de course-à-pied entre les collines de Sawfa et Marwa. Et aussi, boire l'eau du *Zamzam*.
- 3) Le rasage de la tête (*Halq*) ou coupée des cheveux (*Taqsir*).

Ces trois grands actes effectués, l'Umrah se termine. Ainsi, les plus capables parmi les pèlerins peuvent accomplir plusieurs 'Umrah dans une journée, à condition à chaque fois, de ressortir du *Mîqâte* pour revêtir le *Ihrâm* pour un nouvel 'Umrah.

Prions tous afin qu'*Incha-Allah*, comme Allah nous a promis, la porte du Hajj s'ouvre pour nous (et définitivement ce sera le cas), et qu'*Incha-Allah*, nous recevons la chance d'accomplir ce 5<sup>ème</sup> pilier de l'islam avec gaieté et humilité du cœur en remerciement à Allah. Et qu'*Incha-Allah* Allah donne courage et patience à toutes les familles des gens qui sont morts dans l'enceinte de la Grande Mosquée. Et qu'Allah nous accorde aussi dans la Jamaat UI Sahih Al Islam l'occasion de donner notre vie dans le chemin d'Allah, et de recevoir le plaisir éternelle d'Allah, sur cette terre et dans l'au-delà. *Incha-Allah, Amîne.*